



Non à la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'Audit de l'IGAENR !



Dix Questions à la Direction Générale sur l'Application de la RGPP à l'INRA

A l'occasion de la visite par la Direction Générale de l'INRA du site de Sophia du centre INRA-PACA, les sections CGT et Cfdt du centre avaient demandé que soit organisée une rencontre-débat entre la Présidente de l'INRA, ou un autre membre de la Direction Générale, et le personnel de Sophia-Antipolis sur les conséquences de la fusion et sur les recommandations de la commission d'audit de l'inspection générale d'administration de l'éducation nationale et de la recherche IGAENR.

En réponse, une entrevue de 25 minutes, entre 13h45 et 14h10 nous a été proposée.

Considérant que le rôle des sections syndicales est d'être les porte-paroles des agents, fonctionnaires comme précaires, nous avons décidé de rendre publics les thèmes que nous souhaitons aborder lors de cette rencontre à laquelle nous vous convions. Les mesures recommandées par la commission d'audit se situent dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques qui remet en cause l'ensemble des services publics, donc la recherche et l'INRA, cela ne doit pas nous empêcher de parler !

Q01. Comment la Direction Générale a t-elle pris en compte les conséquences de la fusion sur les conditions de travail des agents de Sophia-Antipolis ?

Q02. Comment la Direction Générale a t-elle aidé les collègues concernés à retrouver leur place dans la nouvelle organisation du travail et la répartition des responsabilités entre Sophia-Antipolis et Avignon ?

Q03. Comment la Direction Générale a t-elle cherché à rétablir le sentiment d'appartenance des agents du SDAR de Sophia-Antipolis à un seul et même service ?

Q04. Quelles dispositions la Direction Générale a t-elle prises pour soulager les collègues contraints à des allers et retours entre Sophia-Antipolis et Avignon, fréquents, longs, coûteux et fatigants ?

Q05. Combien de postes la Direction Générale supprimera t-elle sur les 38,8 ETP du SDAR du centre PACA que la commission d'audit a déclarés *surnuméraires par rapport aux « meilleures pratiques »*, dont 8,7 sur la fonction Finances, 4,3 sur celle des Ressources Humaines et 20,1 sur celle du Patrimoine ?

Q06. Quand la Direction Générale prendra t-elle conscience des conséquences, néfastes pour les agents concernés, des classements inter-centres établis à partir des critères de la commission d'audit ?

Q07. Quand la Direction Générale cessera t-elle de recourir au recrutement systématique d'agents précaires pour exercer les tâches des fonctionnaires partant à la retraite et dont les postes ont été redéployés ? Arrêtera t-elle d'externaliser certaines de ces tâches ?

Q08. La Direction Générale s'engage t-elle à ne pas ponctionner les ressources propres des unités jusqu'à 13%, pour l'essentiel des contrats de recherche, pour couvrir les dépenses de gestion de l'INRA, alors que la subvention d'État ne suffit plus au fonctionnement normal des laboratoires ?

Q09. La Direction Générale dépossédera t-elle les directeurs d'unité d'une part de leurs rôles en confiant au Président de centre la responsabilité budgétaire de l'échelon régional à l'échelon des laboratoires ?

Q10. La création du centre PACA a conduit à la mise sous tutelle du centre de Sophia-Antipolis par celui d'Avignon; la Direction Générale constituera t-elle la plaque régionale annoncée, regroupant les centres de Corse, Montpellier et PACA, et entraînant des conséquences analogues pour les agents concernés ?

Le personnel du centre PACA, qu'il travaille à Aix, Avignon, Gotheron (26), Grenoble, Manduel (30), Marseille ou Sophia-Antipolis, est en droit de recevoir des réponses claires et précises de la part de la Direction Générale sur la place que celle-ci assurera à l'INRA sur la façade méditerranéenne pour :

- développer harmonieusement l'ensemble des disciplines scientifiques et technologiques,
- équilibrer l'acquisition de connaissances nouvelles et l'application de connaissances acquises,
- nouer des coopérations fructueuses avec l'ensemble de nos partenaires européens ainsi qu'avec ceux des pays de la rive Sud du bassin méditerranéen, et, de ce fait,
- aller à rebours des dogmes de la compétition et de la concurrence, prônés par l'Union Européenne et activement mis en œuvre au sein de l'Espace Européen de la Recherche dans sa forme actuelle.